



RAPPORT

D'ORIENTATION

BUDGETAIRE

2017

**PRESENTE PAR LE BUREAU COMMUNAUTAIRE
POUR LE DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE DU 23 MARS 2017**

SOMMAIRE

PREAMBULE

LE CONTEXTE GENERAL..... 4

La situation des finances publiques 4

La loi de finances initiale 2017 5

LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 6

La situation financière de la CC CND 6

Les orientations pour 2017 8

LA DETTE 12

LE PERSONNEL..... 13

PREAMBULE

La Loi Administration Territoriale de la République du 6 février 1992 impose la tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) dans les communes supérieures à 3 500 habitants et leurs établissements publics, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif.

La loi N° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) prévoit dans son article 107 de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités territoriales. Le décret N°2016-841 du 24 juin 2016 précise les modalités de publication et de transmission du rapport sur lequel s'appuie le débat d'orientation budgétaire.

Le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB), élaboré par l'exécutif, porte sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Dans les communes supérieures à 10 000 habitants et leurs établissements publics, ce rapport comporte également des informations relatives à la structure des effectifs, aux dépenses de personnel et à la durée effective du travail.

Ces dispositions législatives sont intégrées dans le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2312-1 et D 2312-3

Le Débat d'Orientation Budgétaire sera suivi du vote du Budget Primitif 2017 et des taux de fiscalité directe locale le 13 avril 2017.

LE CONTEXTE GENERAL

La situation des finances publiques

L'objectif de réduction du déficit pour 2017

- ✓ Sur la base d'un taux d'inflation estimé à 0,8% et d'un taux de croissance de 1,5% pour 2017, l'objectif de réduction du déficit public est de 2,7% du PIB en 2017.
- ✓ L'objectif de déficit du budget de l'État en 2017 est de 69,3 Md€ contre 72,3 Md€ en 2016 et 70,5Md€ en 2015.
- ✓ L'objectif 2017 est donc une réduction du déficit de 2,4 Md€, soit 2,7% de points de PIB.
- ✓ La dette publique, à fin juin 2016, s'établit à 98.4 % du PIB. Pour 2017, la croissance de la dette ralentirait

Le programme d'économies et l'impact sur les collectivités locales

- ✓ L'objectif de 50 Md€ d'économies entre 2015 et 2017 est maintenu. Pour 2017, après allègement de la part supportée par le bloc communal, l'effort est chiffré à 2.7 Md€ (au lieu de 3.7 Md€ en 2015 et 2016) pour les collectivités locales, dont 1.035 Md€ pour le bloc communal au lieu de 2.071 Md€ en 2015 et 2016, afin de soutenir la reprise de l'investissement.
- ✓ A cet effet, dans le cadre du « pacte de responsabilité et de solidarité » mis en place par le gouvernement, la réduction des concours financiers de l'Etat se poursuit via la « contribution au redressement des finances publiques ».
- ✓ Un objectif indicatif d'évolution de la dépense publique locale (ODEDEL) est fixé en 2017 à 2 % dans son ensemble, dont 1.7 % pour les dépenses de fonctionnement. Pour les EPCI à fiscalité propre, cet objectif est de 2.1 % dont 1.3 % pour les dépenses de fonctionnement.

La Loi de Finances Initiale 2017

Principales dispositions concernant les EPCI

- ✓ La loi de finances pour 2017 abroge l'article 150 de la loi de finances pour 2016, qui définissait la réforme d'ensemble de la DGF et fixait son entrée en vigueur en 2017. Ainsi, en l'absence de réforme d'ensemble, l'architecture générale de la DGF reste inchangée en 2017.
- ✓ En 2017, la contribution au redressement des finances publiques s'élève à 310 M€ pour les EPCI. Pour mémoire, en 2016, les taux de prélèvement appliqués aux recettes réelles de fonctionnement se sont élevés à - 2,48 % pour les EPCI. Pour 2017, compte-tenu de l'allègement de moitié de l'effort global et du maintien des règles de calcul, on peut estimer que ce taux sera approximativement de - 1,24 % pour les EPCI. On peut également considérer que la contribution individuelle due par les EPCI en 2017 (pour les EPCI non concernés par un changement de périmètre) devrait correspondre à environ la moitié de la contribution supportée en 2016.
- ✓ Poursuite de la minoration de la dotation de compensation de la part salaires : - 1.75 % en 2017, soit une réduction cumulée depuis 2012 de - 10.34 %.
- ✓ Elargissement des dotations « variables d'ajustement » avec intégration, notamment, du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP) qui de ce fait subit une minoration de 8.04 %.
- ✓ Poursuite de la minoration des compensations fiscales qui font partie des « variables d'ajustement »
- ✓ Abondement du Fonds de Soutien à l'Investissement Local (FSIL) : Dotation de soutien à l'investissement local 1^{ère} et seconde part, contrats de ruralité, Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux.
- ✓ Au niveau national, la péréquation horizontale au sein du bloc communal est stabilisée au même montant qu'en 2016 (1 000 M€) mais la modification du paysage intercommunal se traduira en 2017 par une réduction du montant par habitant à percevoir par les territoires bénéficiaires et une augmentation moyenne par habitant des territoires contributeurs. Le FPIC devrait être porté à 2 % des recettes fiscales du bloc communal à partir de 2018.
- ✓ Les valeurs locatives, qui constituent l'assiette de la plupart des impôts directs locaux, évoluent de + 0.4 %, ce qui est la plus faible revalorisation historique.
- ✓ La révision des valeurs locatives des locaux professionnels prend effet en 2017.
- ✓ La CVAE sera désormais répartie, s'agissant des entreprises appartenant à un même groupe, en fonction de la localisation des établissements dudit groupe afin d'éviter les effets des transferts entre entreprises d'un même groupe.

LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

La situation financière de la CC CND

LE BILAN 2015/2016

L'analyse du CA prévisionnel fait apparaître une inversion de l'effet de ciseaux, mais cette amélioration résulte uniquement de la perception d'un montant très élevé de rôles supplémentaires (709 K€, soit 12 % du produit des contributions directes). Cette recette supplémentaire a ainsi permis d'absorber la diminution des dotations de l'Etat.

S'agissant des charges, la baisse de la contribution au SMND est neutralisée par la diminution de la TEOM. La diminution des charges d'entretien et des contrats de prestations de services expliquent la diminution des charges à caractère général. La prise en charge de la croissance du prélèvement FPCI par la CC s'établit à 90 K€ en 2016.

La diminution des charges associée à l'augmentation des produits induit une augmentation de 355 K€ de l'épargne brute, lui permettant de représenter près de 15 % des produits de fonctionnement. Toutefois, sans les rôles supplémentaires, le taux d'épargne se serait établi à 8 %

Le besoin de financement des investissements ne représente qu'un quart de celui de 2015.

Le fonds de roulement a donc été abondé de plus de 1 M€ en 2016 et la CC CND a poursuivi son désendettement.

LES PERSPECTIVES 2017/2020

L'analyse financière prospective réalisée en 2016 est confirmée.

- FONCTIONNEMENT :

Malgré une situation de départ saine, l'analyse financière prospective laisse apparaître une dégradation progressive. Un effet de ciseaux est constaté : diminution des produits de fonctionnement (dotations d'Etat notamment) et augmentation des charges de gestion.

L'épargne brute serait divisée par près de 3 entre 2016 et 2020. Elle ne représenterait plus que 5 % des produits de fonctionnement

- INVESTISSEMENT :

Le coût net d'investissement annuel moyen à financer est élevé : 1.8 M€/an contre 1 M€ en 2015 et 2016.

Besoin de financement important, à couvrir par :

- l'épargne brute dégagée du fonctionnement
- le prêt à taux zéro accordé par la Caisse des Dépôts et Consignations
- la mobilisation du fonds de roulement

CONCLUSION

Le développement général de la CC CND engendre une augmentation des charges et un programme d'investissement conséquent.

Des mesures de limitation des dépenses de gestion ou/et d'augmentation des ressources sont nécessaires pour maintenir un taux d'épargne brute (= une capacité d'autofinancement) permettant de préserver les équilibres financiers de la Communauté de Communes :

- remboursement de la dette,
- réalisation des investissements programmés,
- maintien d'un fonds de roulement suffisant.

Les orientations pour 2017

BUDGET PRINCIPAL 2017

La section de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement de l'exercice 2017 sont estimées à 10 930 K€.

Cette estimation comprend notamment :

- Une dotation globale de fonctionnement (DGF) de 824 000 €, en baisse de 135 000 € par rapport à 2016.
- Perte de la bonification de DGF, la CC CNL n'exerçant que 5 compétences au lieu de 6 sur les 11 compétences éligibles.
- Des recettes liées au développement des services petite enfance, enfance et jeunesse (participations CAF, familles)
- Fiscalité :
 - o Maintien des taux de la fiscalité ménages :
 - Taxe d'Habitation 7.72 %
 - Taxe sur le Foncier Bâti 0.00 %
 - Taxe sur le Foncier Non Bâti 2.65 %
 - o Evolution du taux de Cotisation Foncière des Entreprises à 24.39 % au lieu de 23.08 %

Les dépenses de fonctionnement de l'exercice 2017 sont estimées à 10 281 K€

Cette estimation comprend notamment :

- Une contribution au fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) de 180 000 €, en hausse de 21 412 € par rapport au réalisé 2016.
En effet, en 2016 la communauté de communes avait pris en charge 72% de la contribution globale du bloc communal au FPIC. Ce taux est reconduit pour l'année 2017.
- Un supplément de charges lié au développement général de la CC CNL, aux transferts de compétences et au développement des services petite enfance.
- Des mesures de limitation des dépenses de gestion à nouveau mises en œuvre au niveau de chaque pôle.
- Une baisse des indemnités de fonction attribuées aux Président et vice-présidents.

La section d'investissement

Les recettes d'investissement de l'exercice 2017 sont estimées à 6 435 K€

Cette estimation comprend notamment :

- Un emprunt à taux zéro auprès de la CDC pour le financement de l'opération de reconversion de l'ancien EHPAD.
- Une première subvention du CD 38 pour l'opération de reconversion de l'ancien EHPAD.
- Les subventions pour la construction du pôle petite enfance intercommunal à Saint-Georges-d'Espéranche.

Les dépenses d'investissement de l'exercice 2017 sont estimées à 6 484 K€

Cette estimation comprend notamment :

- Pôle Développement Territorial
 - o Première tranche de participation au Réseau d'Initiative Publique Très Haut Débit
 - o Aides au foncier et à la construction pour le PLH
 - o Acquisition de terrain et aménagement d'un parking de covoiturage
 - o Dernière tranche de travaux d'aménagement intérieur de la Pépinière d'entreprises à Diémoz

- Pôle Vie Sociale
 - Construction d'un pôle petite enfance intercommunal à Saint-Georges-d'Espéranche
 - Aménagement / extension des locaux EAJE de Bonnefamille et Diémoz
 - Reconversion ancien EHPAD : pôle petite enfance intercommunal
 - Acquisition de matériel et mobilier divers
- Pôle Ressources
 - Solde de Prise de capital SEM SARA Développement
 - Logiciels et matériel informatique
 - Reconversion de l'ancien EHPAD : siège communautaire et maison de services au public (MSAP)
 - Travaux d'aménagement et de maintenance sur l'ensemble du patrimoine bâti
 - Acquisition de matériel divers
 - Fonds de concours pour les communes

Les engagements pluriannuels

Envoyé en préfecture le 28/03/2017

Reçu en préfecture le 28/03/2017

Affiché le

SLO

ID : 038-243801255-20170327-D17_022-DE

- Reconversion partielle de l'ancien EHPAD (MSAP, EAJE + RAM, Siège communautaire) – 4.5 M€ TTC **(2016-2019)**
- Travaux de mise en accessibilité des ERP - 70 K€ TTC **(2016-2020)**
- Fonds de concours pour les communes - 1.5 M€ TTC **(2017-2019)**
- Participation au Réseau d'Initiative Publique Très Haut Débit – 1.2M€ TTC **(2017-2024)**
- Programme Local de l'Habitat (PLH) : aides au foncier et à la construction - 1.4 M€ TTC **(2016-2019)**

BUDGET ANNEXE « IMMEUBLES EHPAD » 2017

Budget assujetti à TVA

La section de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement de l'exercice 2017 sont estimées à 160 K€.

Cette estimation comprend essentiellement la redevance annuelle versée par l'EHPAD.

Les dépenses de fonctionnement de l'exercice 2017 sont estimées à 160 k€

Cette estimation comprend notamment :

- Travaux d'entretien du bâtiment et des espaces verts
- Intérêts des emprunts

La section d'investissement

Les recettes d'investissement de l'exercice 2017 sont estimées à 13 M €

Cette estimation comprend notamment :

- Solde du Prêt Locatif Social de la CDC pour la reconstruction de l'EHPAD
- FCTVA
- Solde des Subventions du CD 38 et de l'ARS
- Des écritures d'ordre de régularisation de TVA pour les années 2015 et 2016 dans le cadre de la procédure de « livraison à soi-même » et d'acquisition de terrains.

Les dépenses d'investissement de l'exercice 2017 sont estimées à 13 M€

Cette estimation comprend notamment :

- Fin de l'opération de construction du nouvel EHPAD
- Remboursement du capital des emprunts
- Le remboursement d'un trop perçu de FCTVA
- Des écritures d'ordre de régularisation de TVA pour les années 2015 et 2016 dans le cadre de la livraison à soi-même et d'acquisition de terrains.

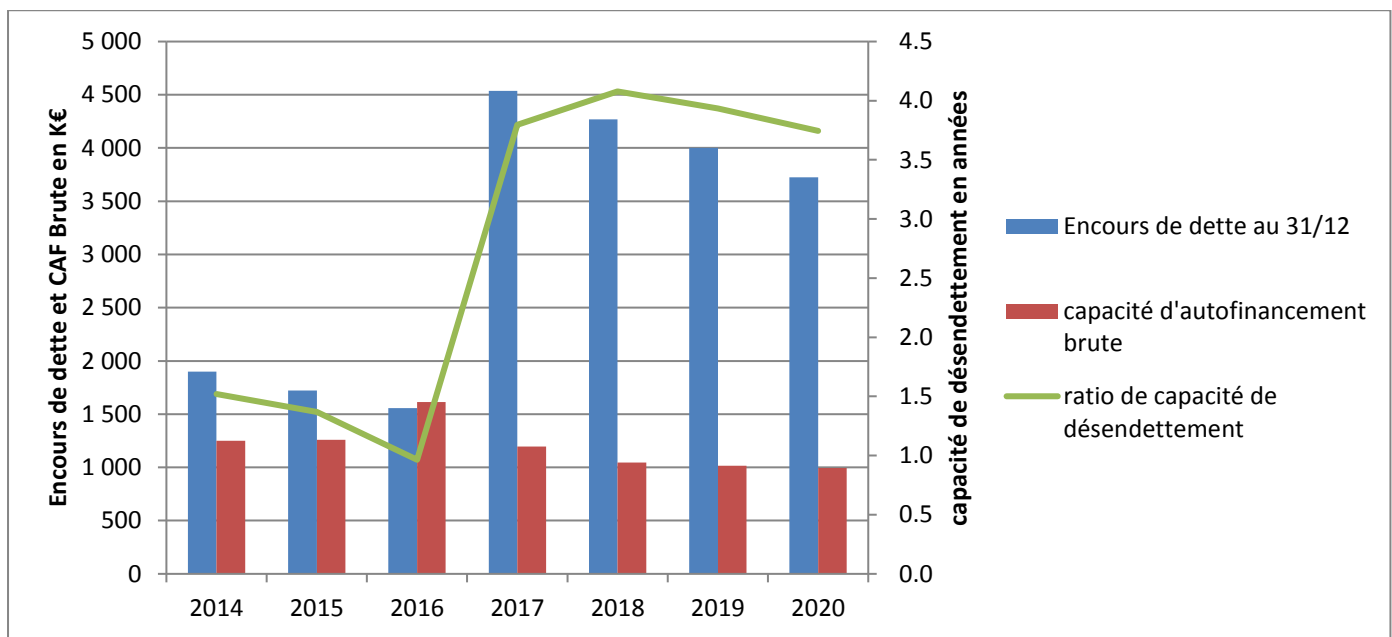
Les engagements pluriannuels

- Néant

LA DETTE

Au 31 décembre 2016, l'encours de dette du budget principal est constitué à 100 % de taux fixes, compris entre 0 % et 4.55 %.

ENDETTEMENT ET RATIO DE CAPACITE DE DESENDETTEMENT DE 2014 A 2020



Le ratio de capacité de désendettement indique le nombre d'années nécessaire à la Communauté de Communes pour se désendetter si elle y consacrait l'intégralité de son épargne brute (et ne réalisait donc aucun investissement). L'amélioration de ce ratio est induite par le désendettement et l'amélioration de l'épargne brute.

Le délai de désendettement moyen des EPCI de la strate est de 4.4 années.

Pour la CC CND, il s'établit en 2014 à 1.5 ans, ce qui est très faible, pour atteindre 3.7 ans en 2020.

La forte évolution de l'encours de la dette en 2017 s'explique par la contractualisation de l'emprunt à taux zéro pour la reconversion de l'ancien EHPAD.

Pour autant, le ratio de capacité de désendettement, estimé au maximum à 4.1 ans en 2018, reste inférieur au délai moyen des EPCI de la même strate.

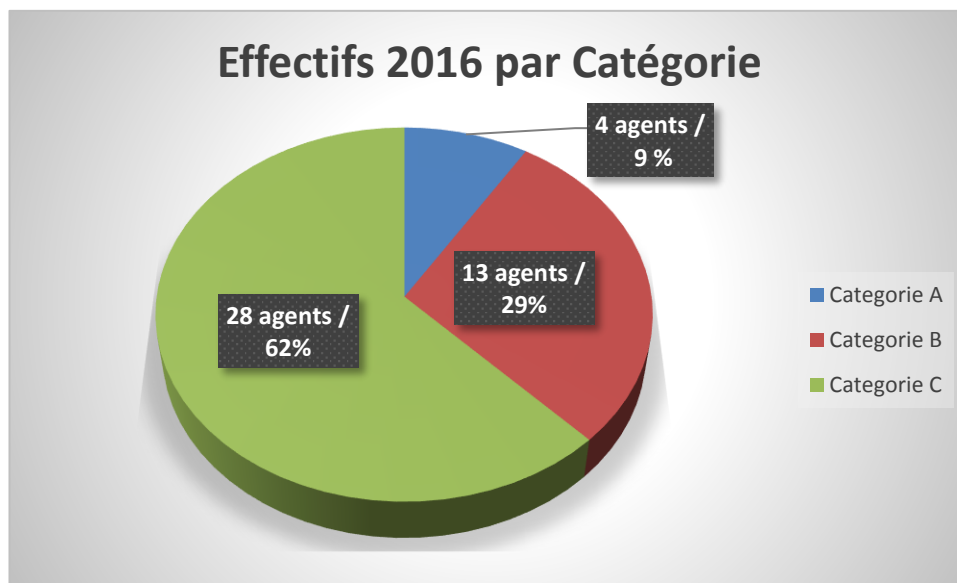
LE PERSONNEL

Effectif des emplois permanents

Effectif	Au 31/12/2014	Au 31/12/2015	Au 31/12/2016	Au 31/12/2017
Nombre d'agents	34	43	46	47
Equivalent Temps Plein (ETP)	30.81	38.11	40.96	42.19

Au 31 décembre 2016, 46 postes sont inscrits au tableau des emplois dont 1 vacant.

Sur les 45 agents en poste, on distingue 40 femmes et 5 hommes, répartis selon le graphique ci-dessous :



Postes créés en 2016 :

- Pôle Développement Territorial, à compter du 1^{er} janvier 2016
 - o 1 Chargé de Mission « Développement Economique et Transports »
- Pôle Vie Sociale – EAJE Saint Just Chaleyssin, à compter du 1^{er} septembre 2016
 - o 2 CAP Petite Enfance

Postes à créer en 2017 :

- Pôle Vie Sociale –à compter du 1^{er} janvier 2017
 - o 1 infirmière multi sites
- A étudier compte tenu des développements de compétences et de l'évolution des charges structurelles de la Communauté de Communes : 1 poste à temps complet, catégorie A ou B.

Poste à transformer en 2017 :

- Pôle ressources
 - o Transformation de 2 postes d'adjoint technique (11h + 14 h) en 1 poste d'adjoint technique à 25h

Masse salariale

Compte Administratif 2014	Compte Administratif 2015	Compte Administratif 2016	Budget Prévisionnel 2017 (y compris hausse indiciaire et réformes)
1 366 103 €	1 577 609 €	1 844 322 €	1 894 000 €

